

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

Rapporteur : M. Raymond REYLE, Vice-Président

Présentation	Statut :	Syndicat mixte fermé (regroupant 6 EPCI)
	Date de création :	Création du SMSDAB en 1995, transformé en SMSCoT par arrêté du 4 juin 2003
	Siège social :	La City, Besançon
Les instances	Nom du Président :	Raymond Reyle
	Nom du chargé de mission SMSCoT :	François Freynet
	Membres : (institutions)	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Communauté de Communes du Val Saint-Vitois Cté de Communes du Val de la Dame Blanche Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont Communauté de Communes des Rives de l'Ognon Communauté de Communes de la Bussière Soit 133 communes
	Représentants de la C.A.G.B. :	48 représentants CAGB titulaires et 48 suppléants, sur 66 délégués. Chaque commune de la CAGB est représentée par au moins un délégué titulaire ou suppléant.
Le budget et les moyens	Budget 2004 :	465 000 €
	Fonctionnement	372 000 €
	Investissement :	93 000 €
	Montant participation C.A.G.B. :	358 000 € en 2004
	Représentant (en %)	76% du budget et 89% des contributions des membres
	Nombre de salariés :	Aucun salarié direct. Les moyens humains et matériels sont mis à disposition par la CAGB par convention (env. 2 équivalents temps plein).

Objectifs et activités	Objectifs :	Mise en œuvre d'un aménagement du territoire cohérent et partagé à horizon 2025, pour le bassin de vie de Besançon.
	Activités :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et évaluation du Schéma Directeur (SDAB) approuvé en 2002 sur 68 communes, - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur 133 communes
Observations		Le diagnostic SCoT est actuellement en cours d'élaboration (2004). Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sera défini en 2005/2006, et les orientations d'aménagement en 2006/2007. L'objectif est un arrêt du projet de SCoT avant les échéances électorales, pour une approbation en 2008.

M. Raymond REYLE, Vice-Président Délégué expose au Conseil de Communauté les activités et les perspectives pour les années à venir du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale.

Pour extrait conforme,

Le Président